



## Entretien du jardin non effectué

Par **Fracap\_old**, le **14/08/2007** à **16:41**

Bonjour,

J'ai quitté mon ancien logement le 01/02/2007 après un état des lieux sans problème mais ma caution ne m'a pas été rendue suite à quelques taches sur une moquette dans une chambre... soit .... je n'ai rien dit... mais maintenant (le 14/07/2007) on me réclame maintenant une somme véritablement astronomique de + de 6000 euros pour remise en état du jardin. (3000 m2 max)

En effet sur mon contrat de location, il était stipulé l'entretien du jardin à ma charge. Il y a quelques hautes herbes en effet mais rien de bien méchant, en tous les cas rien qui justifie une somme pareille.

Est-ce normal ? Que puis-je faire ?

Merci

Par **Iy31**, le **15/08/2007** à **16:58**

Bonjour,

Aviez vous un bail d'habitation ou commercial ???

Le Dépôt de garantie doit être rendu dans un délai de 2 mois après avoir quitté les lieux !!!

Vous avez tout a fait le droit de réclamer une copie de la facture, concernant la remise en état

du jardin

Bon courage

ly31

Par **Fracap\_old**, le **15/08/2007** à **18:39**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse rapide.

Quelques infos supplémentaires :

C'est un bail d'habitation. Le propriétaire est la mairie de mon village

Concernant le dépôt de garantie, j'ai reçu un papier m'informant que, vu l'état de certaines pièces, le dépôt de garantie ne me serait pas rendu.

A part une pièce dont la moquette est abîmée. Rien ne justifié qu'ils gardent le dépôt. Bref.

Quelques mois après je reçois un devis m'annonçant le prix de la remise en état du jardin : 6500 euros. !!

Oui je vais leur demander une facture détaillée. Mais ont-t-il le droit de me réclamer la remise en état du jardin alors que j'ai quitté l'habitation et signé l'état des lieux ?

Merci